

2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Introduction

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (dont la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville fait partie) de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service.

Ce rapport rassemble les données de manière logique et transparente, informe les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, et favorise la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets ainsi que de l'économie circulaire.

Il doit permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.



Le contenu du présent document reprend l'essentiel des Indicateurs techniques et financiers de l'exercice 2024.

Sommaire

Introduction.....	1
Sommaire	2
Présentation du territoire desservi	3
1. Territoire desservi.....	3
A. Présentation du périmètre	3
B. Limites territoriales de la compétence	4
C. Organisation du service.....	4
D. Déchets pris en charge par le service	5
2. Compétences	6
Prévention des déchets et sensibilisation	7
1. Prévention	7
2. Sensibilisation.....	8
A. Les actions réalisées en 2023	8
Indicateurs Techniques.....	14
1. Collecte Sélective des déchets recyclables	15
A. Généralités	15
B. Filières de recyclage	15
2. Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	16
A. Généralités	16
B. Traitement des OMr	16
3. Collecte en déchèterie.....	17
A. Généralités	17
B. Filières de traitement des déchets collectés en déchèterie	18
C. Réemploi	19
4. Collectes spécifiques.....	21
5. Bilan quantitatif	23
A. Tonnages totaux et production par habitant	23
B. Evolution des tonnages	23
C. Comparaison avec des données départementale et nationale.....	24
Indicateurs Contractuels	Erreur ! Signet non défini.
1. Eléments contractuels	25
2. Optimisation du service	27
Indicateurs financiers.....	28
1. Compte administratif.....	Erreur ! Signet non défini.
A. Bilan des coûts et recettes de fonctionnement.....	31
B. Bilan des investissements	33
2. Modalités de financement du service	34
A. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	34
B. La Redevance Spéciale	35
C. Données financières par typologie de collecte...	36
GLOSSAIRE.....	Erreur ! Signet non défini.

Présentation du territoire desservi

1. TERRITOIRE DESSERVI

A. Présentation du périmètre

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville comprend 23 communes membres, soit 27 672 habitants (INSEE) répartis sur 195 km². Ce territoire, très varié en densité de population, de type semi-rural, est marqué par une affluence touristique très forte en saison estivale.

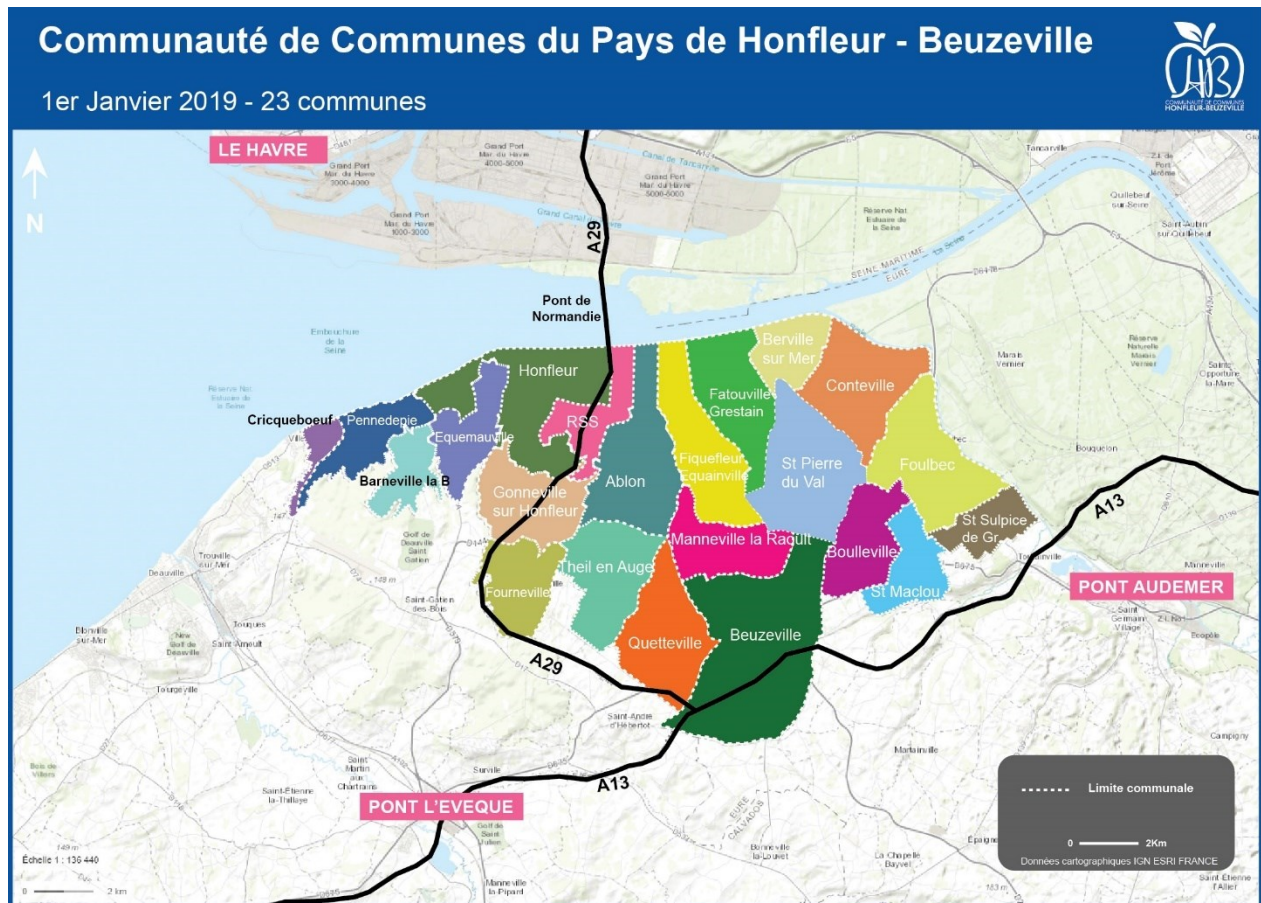


Figure 1 : Carte de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020

Dans le but de lisser les impacts relatifs aux variations saisonnières de population sur les indicateurs technico-économiques, la population fournie par les services fiscaux pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF - 31 174 habitants) a été préférée aux données démographiques de l'INSEE, car elle prend notamment en compte les résidences secondaires (cf. L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales).

B. Limites territoriales de la compétence

Une partie des compétences est assurée par le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest de l'Eure (SDOMODE), dont le périmètre est beaucoup plus large que celui de la communauté de communes. Nous n'aborderons dans ce rapport que les indicateurs relatifs à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville.

Le rapport de sdomode est quant à lui consultable sur le site internet www.sdomode.fr.

C. Organisation du service

➤ La collecte des déchets

Le service de collecte est assuré en régie sur la partie Euroise du territoire et en prestation de service sur la partie Calvadosienne. Selon les flux et les secteurs, la collecte se fait soit en porte-à-porte (à fréquence adaptée aux communes), soit en apport volontaire.

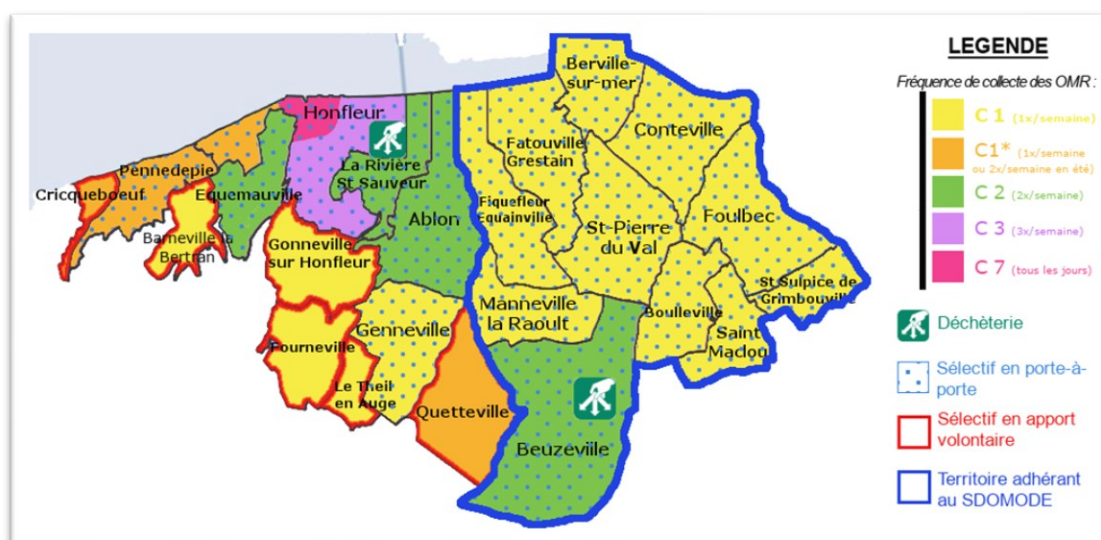


Figure 2 : Carte représentant le service de collecte des déchets

Outre les déchets produits par les habitants, la CCPHB propose aux producteurs professionnels (aussi appelés « non-ménages ») la prise en charge de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est confondu avec celui pour les ménages en termes de collecte et traitement. Il dispose en partie d'un système de financement qui lui est propre : la redevance spéciale. De plus, compte-tenu de la concentration importante de commerces, dans l'hypercentre d'Honfleur, des ramassages spécifiques sont assurés pour la collecte des cartons, verres et huiles alimentaires usagées produits par ces professionnels.

➤ La collecte en déchèterie

Deux déchèteries sont présentes sur le territoire :

- Une à Beuzeville, dont la gestion est déléguée à un syndicat (PRECOVAL – ex. SDOMODE),
- Une à Honfleur, gérée par un prestataire de service (COVED).

➤ Le traitement des déchets

Les modes privilégiés de traitement sont, par ordre de priorité : la réutilisation (ex : textiles usagés...), le recyclage (ex : papier, verre...), la valorisation matière ou énergétique (ex : déchets verts, ordures ménagères résiduelles...) et enfin l'élimination (ex : encombrants...).

D. Déchets pris en charge par le service

Le tableau et l'infographie ci-après détaillent les modalités de ramassage et le type de traitement pour chaque type de déchet collecté séparément.

TYPE DE DECHETS	MODE DE COLLECTE			TYPE DE TRAITEMENT
	COLLECTE EN PORTE-A-PORTE 	APPORT VOLONTAIRE 	DECHETERIE 	
Ordures Ménagères résiduelles	✓			Valorisation énergétique
Papiers et emballages recyclables	✓	✓	✓	Tri - Recyclage
Verre	✓	✓	✓	Recyclage
Cartons	✓	✓	✓	Tri - Recyclage
Textiles		✓	✓	Tri – réutilisation ou valorisation
Déchets verts	✓		✓	Compostage
Encombrants / Mobilier	✓		✓	Tri - enfouissement
Gravats / Plâtre			✓	Enfouissement
Bois			✓	Valorisation matière
Ferraille			✓	Valorisation matière
Pneumatiques			✓	Enfouissement
Huiles végétales et minérales	✓		✓	Valorisation
Lampes			✓	Tri – dépollution - recyclage
Piles et batteries			✓	Tri – dépollution - recyclage
Déchets d'Équipement Électrique et Electronique			✓	Tri – dépollution - recyclage
Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants...)			✓	Traitements physico-chimiques
Cartouches d'encre			✓	Tri – dépollution - recyclage

✓ Accepté

✓ Accepté sur certains secteurs

Figure 3 : Tableau des modes de collecte et de traitement des déchets

2. COMPETENCES

Le service public de prévention et de gestion des déchets a la charge de :

- La **collecte** des déchets ménagers et assimilés ;
- La gestion de la **déchèterie** ;
- Le transfert et **transport** des déchets collectés jusqu'aux sites de traitement ;
- Le **tri** des déchets recyclables, le **traitement** des autres déchets.

La compétence est organisée différemment sur le territoire : la compétence globale (collecte + traitement) est assurée par la Collectivité sur la partie Calvadosienne, et la compétence « traitement » est transférée à un syndicat pour la partie Euroise : le SDOMODE.

Le tableau suivant présente les modalités de gestion des compétences.

COMPETENCE	PARTIE EUROISE DU TERRITOIRE	PARTIE CALVADOSIENNE DU TERRITOIRE
COLLECTE <i>en porte-à-porte</i>	Assurée en régie	Assurée en prestations de service
COLLECTE <i>en apport volontaire</i>	Délégée à PRECOVAL	
GESTION DE LA DECHETTERIE TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT	Délégée à PRECOVAL	

Prévention des déchets et sensibilisation

1. PREVENTION

La **Collectivité a poursuivi son Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** adopté en septembre 2020. Ce document recense l'état des lieux des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sur six années à venir.

Le plan d'action est décliné sous 4 axes thématiques principaux :



Sensibilisation du public

- Sensibiliser les scolaires
- Sensibiliser au suremballage



Réduction de la production de déchets verts

- Promouvoir le compostage individuel
- Développer le compostage collectif
- Mettre en place le compostage au sein de la CCPHB
- Organiser une collecte de sapins de Noël en vue de leur broyage



Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Sensibiliser le grand public
- Sensibiliser les scolaires



Développement du réemploi

- Déployer le réemploi sur le territoire

2. SENSIBILISATION

Dans une démarche d'information et de sensibilisation des usagers au recyclage et à la prévention des déchets, la Communauté de communes réalise régulièrement différents types d'opérations de communication.

Le partenariat avec le service « enfance et jeunesse » ainsi qu'avec les écoles du territoire ont permis la mise en place d'animations sur l'importance de la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage de nos déchets.

A. Les actions réalisées en 2024

- Rencontre avec les Eco délégués Ecole Caubrière de HONFLEUR

Jeudi 25 janvier : les Eco-délégués sont venus à la CCPHB pour me rencontrer et me poser des questions sur le tri des déchets. Ils sont repartis chacun avec des objets de prévention (stylo à bille fait à partir de bouteille d'eau, 1 gobelet, 1 sac en tissu réutilisable)

- Eco délégués Ecole de FOURNEVILLE

Après une animation sur la sensibilisation du tri dans les 2 classes de l'école (17 maternelles et 16 élémentaires dont 2 éco-délégués), les éco-délégués ont organisé une soirée sur la thématique dans l'enceinte de l'école pour sensibiliser les parents.



- DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

Dans le cadre de « tous au compost », la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville vous offre gratuitement le compost fait à partir des déchets du territoire !

□ A la déchetterie de Beuzeville : le mercredi 27 mars et le vendredi 29 mars de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Prendre le compost, veuillez prendre avec vous votre sac et votre pelle.



Pour ces 2 jours, nous avons comptabilisé **81 véhicules** pour la distribution de compost.

- PASSIONNEMENT JARDIN (20 & 21 avril)

Distribution de sacs de compost lors du salon de la ville de Honfleur. Beaucoup de personnes intéressées par la formation compostage.

- CENTRE AEREE (AVRIL)

Le 23 avril : Eco-randonnée Rivière-Lanta, duel entre 2 équipes (RSS)

Le 29 avril : Eco-randonnée, défi entre 2 équipes école MONET Honfleur

- CLUBS DE FOOT BEUZEVILLE



- **ANIMATION ADULTES ACSEA**

Le 28/05/2024 : Sensibilisation et apprentissage aux gestes de tri des déchets à 6 adultes étrangers (Russie, Ukraine, Philippines). Ils vivent tous sur le territoire : Honfleur, Ablon et La Rivière-St-Sauveur

- **BORDS DE SEINE EN FOLIE**

Le 27/04/2024 : Animation d'un stand et sensibilisation du publics sur les sujets d'Economie circulaire et gestion des déchets (compostage, réemploi...). Animation sur le métier de « rippeur » avec la présentation d'une Benne à Ordures Ménagères.

- **DEFI ASSIETTES VIDES**

La semaine de « **Défi Assiettes vides** » du Régat Normandie pour la lutte contre le gaspillage alimentaire effectuée par les écoles Beaulieu, espace Rottier, Champlain, Monet. (Du 27 au 31 mai)

- **CENTRES AEREES ANIMATIONS ESTIVALES**

Le 09 juillet : sensibilisation au tri et éco-rando à St Maclou

Le 16 juillet : sensibilisation au tri et éco-rando à Berville-sur-Mer

Le 17 juillet : éco-rando au stade de Beuzeville par les Ados

Le 19 juillet : sensibilisation au tri pour les 3/5 ans le matin et 6 ans l'après-midi

Le 24 juillet : sensibilisation au tri et éco-rando à St Maclou

Le 26 juillet : éco-rando le matin et atelier Tawashi l'après-midi

Le 01 août : éco-rando La Croisière s'amuse à la plage du Butin

Le 20 et 21 août : JO sous toutes ses formes, éco-rando





- **STAGE DE FORMATION COMPOSTAGE SDOMODE**

Le 26 juillet, une formation sur le compostage a été programmée par SDOMODE dans les locaux de Beuzeville. 13 personnes sont venues et sont reparties avec leur composteur en plastique à la fin de la formation.

- **ANIMATION GENNEVILLE (19 octobre)**

- **ANIMATION à l'initiative du GRETA et avec CM1/CM2 de Champlain et Monet et la CCPHB**

3 animations par le GRETA d'Honfleur avec notre intervention pour les 3 classes de CM1/CM2 des écoles Monet et Champlain

- **ANIMATION Stand Outlet**

22 novembre 2024 : stand de présentation sur la thématique déchets avec COVED et l'association Côte de Grâce Propre.



- NOEL ZERO DECHETS
- INTERVENTION CLASSE ULIS COLLEGE JACQUES BREL DE BEUZEVILLE

Le mardi 3 décembre, animation sur le recyclage avec la classe ULIS du collège et me demander de répondre sur le choix des matériaux pour la réalisation de leur bateau en objets recyclés. (Fondation Tara Océan avec la création d'un navire et de lui donner un nom)

- CENTRE AERE MONET

Eco-rando au centre de loisir Monet le mercredi 4 décembre



- CENTRE AERE ABLON

Animation au centre de loisir d'Ablon le mercredi 11 décembre : 1ère heure, loto du tri avec les petits de la maternelle puis animation sur le tri avec les 6/8 ans. Création de poubelles de tri pour le centre avec des objets de récup (différence entre le jaune et le bleu avec don de sac de tri)

- STAGE DE FORMATION COMPOSTAGE SDOMODE

Le 13 décembre, une formation sur le compostage a été programmé par SDOMODE dans les locaux de Beuzeville. 6 personnes sont venues et sont repartis avec leur composteur en plastique à la fin de la formation.

- COLLECTE DE SAPINS

Du 30 décembre 2024 au 24 janvier 2025, vous avez été nombreux à déposer vos sapins dans 24 points de collecte répartis sur l'ensemble de notre territoire. Au total, 1208 sapins ont été collectés cette année.

Que deviennent vos sapins une fois récupérés ?
Ils sont valorisés en paillage et en compost, offrant ainsi une seconde vie à vos arbres de Noël.

Rendez-vous l'année prochaine pour continuer sur cette belle lancée ! »



Indicateurs Techniques



1. COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS RECYCLABLES

A. Généralités

La Collecte Sélective permet de ramasser les déchets ménagers recyclables, prétriés par les usagers, dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques.

Les déchets recyclables sont collectés en deux flux distincts :

- **Corps creux** (emballages en plastiques, métaux, briques alimentaires) ;
- **Corps plats** (papiers et cartonnettes).

Depuis juin 2020, tous les emballages sont envoyés au centre de tri IPODEC au Havre. Avant, ceux collectés sur la partie Euroise

étaient transportés au centre de tri de SDOMODE, à Pont-Audemer.

Les erreurs de tri (mises par erreur dans les contenants jaunes/bleus) sont valorisées énergétiquement.

*Le **recyclage** des produits issus de la collecte sélective permet de réintroduire de la matière dite « secondaire » dans les processus de fabrication : cela permet d'économiser des matières premières mais aussi l'eau et l'énergie nécessaires à leur extraction, leur transport et leur transformation.*

B. Filières de recyclage

Les filières de recyclages varient selon le type de matériau :



- Les emballages en **acier** sont triés puis compactés en paquets. Expédié vers des aciéries, il sert à la fabrication de bobines d'acier, de fil d'acier...



- Les **bouteilles en P.E.T.** (PolyEthylène Téréphtalate) sont lavées, séchées, puis réduites en fibres. Le P.E.T. régénéré est principalement utilisé pour le rembourrage de vêtements, la fabrication de nouveaux emballages (barquettes...).



- Les emballages en aluminium sont triés manuellement sur les tapis (une fois l'acier retiré). Compactés en balles, ils sont ensuite acheminés vers des recycleurs pour produire des alliages.

- Les **bouteilles en P.E.H.D.** (PolyEthylène Haute Densité) sont lavées, séchées, puis réduites en fibres. Le P.E.H.D. régénéré est principalement utilisé pour la fabrication de nouveaux objets comme des arrosoirs, tuyaux.



- Les **briques alimentaires** sont envoyées vers des papeteries. Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés.



- Les **Papiers - Cartons Non Complexés** sont acheminés vers une papeterie où ils sont transformés en pâte cellulosique. Après séchage, les fibres ainsi obtenues sont transformées en feuilles de papier ou de carton.



- Les **papiers** sont transformés en pâte à papier ; dés-encreée, égouttée puis séchée, elle est ensuite enroulée en bobines qui seront acheminées vers un imprimeur pour l'édition de journaux locaux par exemple.



- Le **verre** est acheminé chez le recycleur où il est débarrassé de ses impuretés. Il est ensuite broyé pour devenir du calcin qui servira à la production de nouveaux emballages en verre.

2. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr)

A. Généralités

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) désignent la part des déchets qui reste après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Collectées en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire, les OMr transitent par les quais de transfert d'Honfleur ou de Pont-Audemer, avant d'être transportées jusqu'à l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères (UIOM) de Saint-Jean de Folleville (76) ou bien en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de SDOMODE, situé à Malleville-sur-le-Bec (27).

B. Traitement des OMr

➤ **Incineration des OMr**

L'unité de valorisation énergétique ECOSTU'AIR, appartenant au SEVEDE et exploitée par la société OREADE, possède une capacité annuelle maximale de 208 000 tonnes. Cette installation permet l'emploi d'une trentaine de personnes pour son fonctionnement en continu. ECOSTU'AIR est certifiée ISO 14 001 pour l'environnement et OHSAS 18 001 pour la sécurité, la santé et l'hygiène au travail.



➤ Enfouissement des OMr

Le Centre de Traitement et de Valorisation énergétique de Malleville-sur-le-Bec (27), aussi appelé CETRAVAL, est une installation de stockage des déchets non dangereux appartenant à SDOMODE. Il permet le traitement en enfouissement d'une partie des ordures ménagères de l'Ouest de l'Eure, des encombrants, du plâtre et des déchets industriels banals (déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères). Les gravats y sont acheminés depuis les déchèteries en vue de leur concassage avant réutilisation et revente.



Le suivi environnemental du site est un des axes importants de l'activité du CETRAVAL, notamment par une gestion rigoureuse des lixiviats, liquide issu de la décomposition des déchets organiques, qui sont récupérés par des puits installés dans chaque alvéole des casiers. De même le biogaz, qui provient de la biodégradation des déchets organiques, est collecté grâce à des puits.

Depuis le 24 avril 2013, le site a été certifié ISO 14001 consolidant ainsi la gestion environnementale mise en place depuis plusieurs années.



3. COLLECTE EN DECHETERIE

A. Généralités

La déchèterie est un espace dans lequel les usagers peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Ceux-ci sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées.

La déchèterie de Honfleur est gérée par la société COVED, en prestation de service. Celle de Beuzeville est gérée par SDOMODE.



B. Filières de traitement des déchets collectés en déchèterie



Les déchets verts sont orientés vers une plateforme de traitement biologique située à Martainville (27) et exploitée par SDOMODE.



Le bois collecté en déchèterie est en partie orienté vers une plateforme située à St Vigor d'Ymonville (76) exploitée par VALNOR. Les déchets de bois y sont broyés pour être valorisés, soit en chaufferie industrielle (Chapelle Darblay – 76) soit pour la fabrication de panneaux de particules (Belgique). L'autre partie du bois est broyée sur la plateforme de Martainville, appartenant à SDOMODE.



Les cartons d'emballages pressés en balles sont acheminés vers une papeterie où ils sont transformés en pâte cellulosique. Après séchage, les fibres obtenues sont transformées en feuilles de carton utilisées dans la production de nouveaux emballages.



La ferraille collectée à Honfleur est acheminée vers une plateforme de tri exploitée par UNIFER au Havre. Celle de Beuzeville est acheminée vers la plate-forme de tri ROYER à Giverville (27). Après séparation des métaux ferreux, non ferreux, et des indésirables, la ferraille est ensuite broyée puis évacuée dans des aciéries où elle est fondue pour redonner un nouvel acier.



Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sont séparés en 4 catégories : Gros Electroménager Hors Froid, Gros Electroménager Froid, Ecrans et Petits Appareils en Mélange.

ECOSYSTEM, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des D3E, assure la logistique et le financement de l'opération tout en s'impliquant dans le développement de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre des opérations de démantèlement, réparation et réemploi des D3E.



Les lampes collectées sur la déchetterie de Honfleur, sont enlevées et recyclées par RECYLUM, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des lampes concernées par le décret relatif à l'élimination des D3E (lampes fluo-compactes, lampes à LED, tubes fluorescents). Les différentes étapes du traitement des lampes usagées sont financées par une écocontribution, payée lors de l'achat des lampes neuves.



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), séparés en différentes catégories au sein de la déchèterie de Honfleur, sont transportés vers le centre de traitement TRIADIS situé à Rouen (76) où ils sont orientés vers les filières de traitement adaptées (incinération à haute température, stabilisation, traitements physico-chimiques pour neutralisation...).

Au niveau de la déchèterie de Beuzeville, les DDS sont gérés par l'éco-organisme ECO-DDS.



Les Piles collectées sur la déchetterie de Honfleur, sont collectées, traitées et valorisées par l'éco-organisme COREPILE, selon leurs spécificités, pour obtenir un taux de valorisation optimal.



Les « encombrants » collectés à Honfleur sont envoyés à la plate-forme SUEZ RV de Rogerville (76) pour être triés puis enfouis en Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe II. Ceux collectés à Beuzeville sont traités au centre d'enfouissement technique de Malleville-sur-le-Bec, géré par SDOMODE.



Les gravats collectés à Honfleur sont transférés vers un Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe III (Etares) afin d'y être enfouis. Ceux collectés à Beuzeville sont envoyés à la plateforme multi filières de SDOMODE à Martainville (27) afin d'y être concassés et réutilisés.

Depuis août 2018, SDOMODE a mis en place une benne de récupération des déchets d'éléments d'ameublements à la déchetterie de Beuzeville, afin de mieux les valoriser. Cela concerne les déchets de meubles utilisés par les particuliers, les professionnels et les collectivités (tables, chaises, armoires, commodes, buffets, étagères, lit, matelas, sommiers, bibliothèques, meubles de jardin, de salle de bain, de bureau, de cuisine...).

C. Réemploi

Une benne destinée au réemploi est disponible sur la déchèterie de Beuzeville. Les éléments récupérés sont ensuite transportés jusqu'à la ressourcerie de SDOMODE qui a ouvert ses portes le 15 juin 2020.



Mobilier, jouets, vaisselle, outils, textiles, livres, appareils électroménagers...tous ces objets (et bien plus) sont en vente à la ressourceurcerie de SDOMODE.

La ressourceurcerie est installée sur une friche industrielle de l'ancienne usine Eclair Prim, totalement réhabilitée. Le bâtiment, qui fait 4000 m2, abrite un espace dédié au stockage et aux dépôts directs, une zone de tri, pas moins de 6 ateliers (réparation, relooking, nettoyage, test...) et 1200 m2 de boutique.

Tout ce qui est mis en vente provient de dons à la fois des particuliers mais aussi, et c'est inédit, des professionnels.

Plus d'informations disponibles sur le site : <https://www.sdomode.fr/ouverture-de-la-ressourceurcerie-du-sdomode/>



4. COLLECTES SPECIFIQUES

Dans un souci d'adaptation du service au contexte local, plusieurs collectes spécifiques sont assurées en porte-à-porte sur le territoire :

➤ Collecte en porte-à-porte des encombrants

Par définition, les encombrants sont des déchets ménagers qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères. Une collecte en porte-à-porte des encombrants est mise en place sur l'ensemble du territoire, sur inscription, afin de répondre à la difficulté des particuliers de transporter certains objets jusqu'aux déchèteries. Cette collecte est assurée :

- Une fois par mois pour les communes de la partie Euroise et Honfleur ;
- Une fois tous les 2 mois pour les autres communes Calvadosiennes.

Le volume et les dimensions des déchets présentés doivent être compatibles avec celles de la benne. Tous les déchets ne sont pas acceptés car, au vu de leur nature, il existe des filières de traitement spécifiques (bouteilles de gaz, déchets dangereux, déchets verts, pneumatiques, ou encore gravats...).



➤ Collecte en porte-à-porte des déchets verts

Une collecte en porte-à-porte de déchets verts a lieu d'avril à octobre sur la commune de Honfleur et le bourg de Beuzeville.

Sur la partie Calvadosienne, les déchets verts doivent être présentés en sacs ouverts, d'un volume de 100 litres et d'un poids de 20 kg au maximum et les branchages doivent être présentés en fagots liés d'une longueur de 1 mètre maximum seront collectés. Sur la partie Euroise, seuls les déchets verts présentés dans des bacs spécifiques vendus aux usagers sont collectés.



➤ Collecte des activités commerciales

Les déchets assimilés sont les déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services qui sont, par leur nature, assimilables aux déchets ménages. L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit la possibilité de leur prise en charge par les services communaux à condition toutefois qu'ils n'entraînent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, ni sujétions techniques particulières ni risques pour les personnes et l'environnement.

La Communauté de Communes assure ainsi la collecte des déchets assimilés. Leur fréquence de ramassage est identique à celle des déchets des ménages dans le secteur concerné. Il est par conséquent impossible d'individualiser les quantités produites par les non-ménages de celles produites par les ménages.

a. Collecte des zones industrielles artisanales

Les déchets acceptés sont ceux qui peuvent être assimilés à ceux produits par les ménages tels que les déchets des activités normales de nettoyage des bureaux et de préparation des repas. Ne sont compris dans aucune des catégories : les cartons qui doivent être recyclés, les produits toxiques, les pneus, les vitres présentant un danger pour les ripeurs (liste non exhaustive). Cette collecte est assurée 1 à 2 fois par semaine selon le secteur.

b. Collecte de cartons et verres dans l'hypercentre de Honfleur

Compte-tenu de la densité de commerçants (restaurants et boutiques diverses...) dans l'hypercentre de Honfleur, une collecte spécifique des verres et cartons des professionnels du secteur est assurée 2 fois par semaine en basse saison et 5 fois par semaine en haute saison (du 1^{er} avril au 15 octobre).

5. BILAN QUANTITATIF

A. Tonnages totaux et production par habitant

Les tonnages de chaque flux et la répartition par catégorie sont présentés dans le tableau suivant pour la partie Calvadosienne:

	<i>Tonnage COVED 14</i>	<i>Production en kg/hab. INSEE</i>	<i>Production en kg/hab. DGF</i>
<i>OMr</i>	6662.66	428.31	349.6
<i>Emballages</i>	264.76	17.02	13.9
<i>Papiers</i>	267.16	17.18	14.02
<i>Verre</i>	874.46	55.84	45.58
<i>Gros cartons</i>	93.34	6.01	4.9
<i>Déchets verts</i>	1812.04	116.49	95.09
<i>Encombrants</i>	1094.4	70.36	57.43
<i>Gravats</i>	591.12	38	31.02
<i>Bois</i>	299.88	4.38	3.57
<i>Ferraille</i>	132.89	8.55	6.98
<i>DDS (DMS) triadis</i>	17.35	1.12	0.92
<i>Huile de vidange</i>	4	0.26	0,21
<i>Huile alimentaire</i>	7.550	0.49	0.4
<i>D3E écosystème</i>	183.2	11.78	9.62
<i>Pneus</i>	8.25	0.54	0.44
<i>Piles</i>	1.46	0.1	0.08
TOTAL	12308.56	791.24	645.85

B. Evolution des tonnages par habitant (DGF)

Globalement, la quantité de déchets prise en charge par le service tend à diminuer depuis 2017 :

- Diminution de 15 % pour le traitement d'ordures ménagères résiduelles (omr 2017 = 7 850.28)

1. SUIVI DES QUANTITES DE DECHETS TRAITEES

Filières	Tonnages 2023				Tonnages 2024				Evolution Quantités 2023/2024	Commentaire
	Administrés et collectivités	Ratio kg/an/hab	Pros	Total	Administrés et collectivités	Ratio kg/an/hab	Pros	Total		
Ordures ménagères	36 405t	212,16		36 405t	33 948t	198,02		33 948t	-6,75%	Evolution différente selon les EPCI. Cf. § contributions.
Tri sélectif (total recyclé, hors refus)	8 032t	46,81		8 032t	8 808t	51,38		8 808t	9,65%	Forte augmentation des apports liés à la mise en place de la tarification incitative.
Papiers	2 426t	14,14		2 426t	2 494t	14,55		2 494t	2,79%	
Cartons	3 815t	22,23		3 815t	4 372t	25,50		4 372t	14,61%	
Acier	352t	2,05		352t	360t	2,10		360t	2,23%	
Aluminium	34t	0,20		34t	36t	0,21		36t	3,54%	
Tétras	148t	0,86		148t	156t	0,91		156t	5,46%	Déstockage des refus de tri de Guichainville, dans le cadre de la sortie de l'INSE au 31 décembre 2024.
Plastiques	1 257t	7,32		1 257t	1 390t	8,11		1 390t	10,60%	
Refus de tri	1 759t	10,25		1 759t	2 296t	13,39		2 296t	30,53%	
Verre	6 513t	37,96		6 513t	6 526t	38,06		6 526t	0,19%	
Déchets verts (total)	35 956t	209,54	2 897t	38 853t	40 544t	236,49	2 449t	42 992t	10,65%	
Déchets végétaux (compost)	29 956t	174,57	2 327t	32 283t	29 011t	169,22	2 118t	31 129t	-3,58%	Changement de process de compostage pour valoriser davantage de biomasse.
Pelouse (méthanisation)	439t	2,56	351t	790t	481t	2,81	0t	481t	-39,12%	
Branches (biomasse)	5 433t	31,66	219t	5 652t	10 965t	63,96	331t	11 296t	99,86%	
Thuyas	128t	0,75		128t	87t	0,51		87t	-32,23%	Filière stricte (uniquement Atrévirens accepté). Diminution de ces apports par les administrés. Environ 10 tonnes en stock en fin d'année 2024.
Encombrants/DIB	5 734t	33,42	637t	6 371t	6 248t	36,45	706t	6 954t	9,15%	
Bois	5 207t	30,34	3 033t	8 240t	4 909t	28,63	1 943t	6 852t	-16,85%	Forte diminution de clients extérieurs, anticipée lors de l'élaboration du BP 2024.
Gravats	14 363t	83,70	1 278t	15 641t	12 192t	71,12	819t	13 011t	-16,81%	
Plâtre	2 087t	12,16	208t	2 295t	2 075t	12,11	151t	2 226t	-3,01%	
Déchets Diffus Spécifiques	373t	2,17	8t	381t	437t	2,55	4t	441t	15,81%	Augmentation des apports en déchèterie. 63% d'évacuation en filière gratuite.
Amiante	199t	1,16	25t	224t	219t	1,28	94t	313t	39,60%	Mise en place d'une convention d'apports extérieurs avec le SETOM. Augmentation des apports depuis l'ouverture du casier au Cetraval.
Meubles et jouets	6 511t	37,94		6 511t	7 399t	43,16		7 399t	13,64%	Développement de la filière en déchèteries, qui intègre également les jeux, jouets, etc.
Ressourcerie	364t	2,12		364t	344t	2,01		344t	-5,49%	
DEEE	1 921t	11,20		1 921t	1 994t	11,63		1 994t	3,79%	
Ferrailles	2 516t	14,66		2 516t	2 582t	15,06		2 582t	2,65%	
Batteries	54t	0,32		54t	50t	0,29		50t	-8,39%	
Pneumatiques	187t	1,09		187t	217t	1,27		217t	16,51%	Déstockages à Rugles, Bourg-Achard et Beaumontel.
Huiles de vidange	107t	0,63		107t	109t	0,63		109t	1,34%	
Piles et accumulateurs	18t	0,11		18t	22t	0,13		22t	22,31%	Action de sensibilisation avec l'Eco-Organisme.
Lampes et néons	6t	0,03		6t	6t	0,03		6t	0,00%	
total	128 313t	747,76	8 086t	136 399t	130 925t	763,67	6 166t	137 091t	0,51%	

Les chiffres de la partie Euroise sont pour la totalité du territoire du sdomode sans détail par collectivités adhérentes

C. Comparaison avec des données départementale et nationale

Le ratio de déchets par habitant (environ 745 kg/hab_{INSEE}/an) est au-dessus des moyennes régionale (environ 690 kg/hab_{INSEE}/an) et nationale (environ 590 kg/hab_{INSEE}/an).

Plusieurs facteurs expliquent cette différence :

- Le ratio à l'habitant est calculé en divisant le tonnage total collecté, par la population INSEE, ce qui ne tient donc pas compte du nombre de résidences secondaires ou bien encore de l'afflux très important de touristes de passage toute l'année (avec un pic en période estivale). Or, les activités économiques liées au tourisme engendrent une grande quantité de déchets (principalement des ordures ménagères, verres et cartons). Ceci explique pourquoi la quantité d'ordures ménagères est nettement supérieure aux moyennes régionale et nationale ;
- La production de déchets verts par habitant est légèrement supérieure à la moyenne nationale, en raison principalement du climat Normand favorable au développement de la végétation.

1. ELEMENTS CONTRACTUELS

Pour la partie Euroise, la collecte en porte-à-porte est assurée en régie, et le reste de la compétence est déléguée à SDOMODE.

Pour la partie Calvadosienne du territoire, la compétence est assurée en prestation de service. La plupart des contrats ont été signés en novembre 2018, pour une durée maximale de 6 ans, soit jusqu'à fin octobre 2024. Le tableau suivant synthétise l'ensemble des contrats de prestation de service en cours.

	Type de déchet	Prestataire	Période
Collecte	OM Résiduelle	COVED	11/2018-10/2024
	Collecte Sélective	COVED	11/2018-10/2024
	Autres collectes	COVED	11/2018-10/2024
	Déchèterie	COVED	11/2018-10/2024
Transport	OM Résiduelle	COVED	11/2018-10/2024
	Collecte Sélective	COVED	11/2018-10/2024
	Déchèterie	COVED	11/2018-10/2024
Traitement	Tri (hors verre)	IPODEC	11/2018-10/2024
	OM Résiduelle	OREADE	11/2018-10/2024
	Encombrants	VAL ESTUAIRE	11/2018-10/2024
	Déchets Verts	SDOMODE	11/2018-10/2024
	Bois	SPEN	11/2018-10/2024
	Gravats	SATO	11/2018-10/2024
	Déchets Diffus Spécifiques	TRIADIS	11/2018-10/2024
	Reprise ferraille	UNIFER	11/2018-10/2024
	Huiles alimentaires	MJR Négoc	01/2020-12/2024
	Huiles minérales	ECO-HUILE	/

La collectivité a contractualisé avec divers éco-organismes, gérant chacun un type de déchet particulier. Certains organismes gèrent l'enlèvement et le traitement (Corepile, Ecosystèmes, Recylum), d'autres participent financièrement via le versement d'une somme proportionnelle au tonnage recyclé (CITEO...). La liste des éco-organismes et des déchets correspondants est présentée ci-dessous :

TYPE DE DECHET	ECO-ORGANISME
Emballages ménagers (hors verre)	CITEO
Papiers	CITEO
Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE)	ECO SYSTEM
Piles et accumulateurs	COREPILE
Ampoules et néons	RECYLUM
Textiles, Linges de maison et Chaussures usagés	ECO-TLC

Les matériaux issus du tri des déchets recyclables sont repris par des entreprises afin de les recycler. Les différents repreneurs sont présentés dans le tableau ci-dessous. Tous les contrats de reprise ont débuté au 1^{er} janvier 2018.

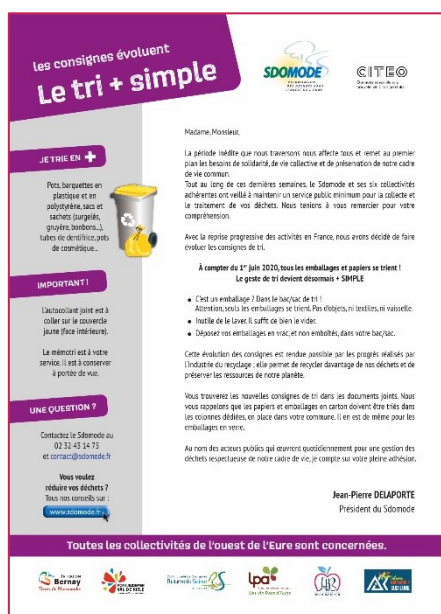
Type de déchet	Prestataire	Début	Durée et modalités
Papiers recyclables 1.11	VEOLIA	01/2018	3 ans reconductibles 2 x 1 an
Acier	ARCELOR MITTAL	01/2018	5 ans
Aluminium	VEOLIA	01/2018	3 ans reconductibles 2 x 1 an
Plastiques (PET/PEHD)	COVED	01/2018	2 ans reconductibles 1 x 2 ans
Papiers-Cartons Complexés	COVED	01/2018	2 ans reconductibles 1 x 2 ans
Papiers-Cartons Non Complexés	VEOLIA	01/2018	3 ans reconductibles 2 x 1 an
Verre	OI-MANUFACTURING	01/2018	5 ans

2. OPTIMISATION DU SERVICE

La Collectivité est engagée dans une démarche d'amélioration continue en ce qui concerne le service de prévention et de gestion des déchets.

Une étude d'optimisation avait été menée en 2012 par EF-Etudes pour la CCPH, permettant d'identifier plusieurs leviers d'évolution sur lequel la Collectivité a travaillé depuis déjà plusieurs années (conteneurisation, amélioration des performances de tri, mise aux normes de la déchèterie, renforcement du compostage individuel...). Voici quelques exemples d'actions mises en œuvre :

- Evolution des consignes de tri, avec application de l'extension des consignes de tri des plastiques pour améliorer les performances de tri sur l'ensemble du territoire depuis juin 2020 ;
- Développement du compostage individuel
- Rénovation de la déchèterie de Honfleur à l'étude.
- Agrandissement de la déchèterie de Beuzeville en cours.



Aussi, face à l'hétérogénéité des services liée à la fusion des Collectivités en 2017, et aux évolutions sociétales (modes de consommation, tourisme...), il est apparu nécessaire de faire appel à un bureau d'études afin d'optimiser et d'harmoniser ce qui peut l'être au sein du service de prévention et de gestion des déchets. La consultation des entreprises a eu lieu au dernier trimestre 2020 ; c'est le groupement de l'entreprise ELCIMA ENVIRONNEMENT qui a été retenu. Cette étude, qui a pour but d'analyser le système actuel et d'identifier les leviers possibles, a été finalisée en 2023.

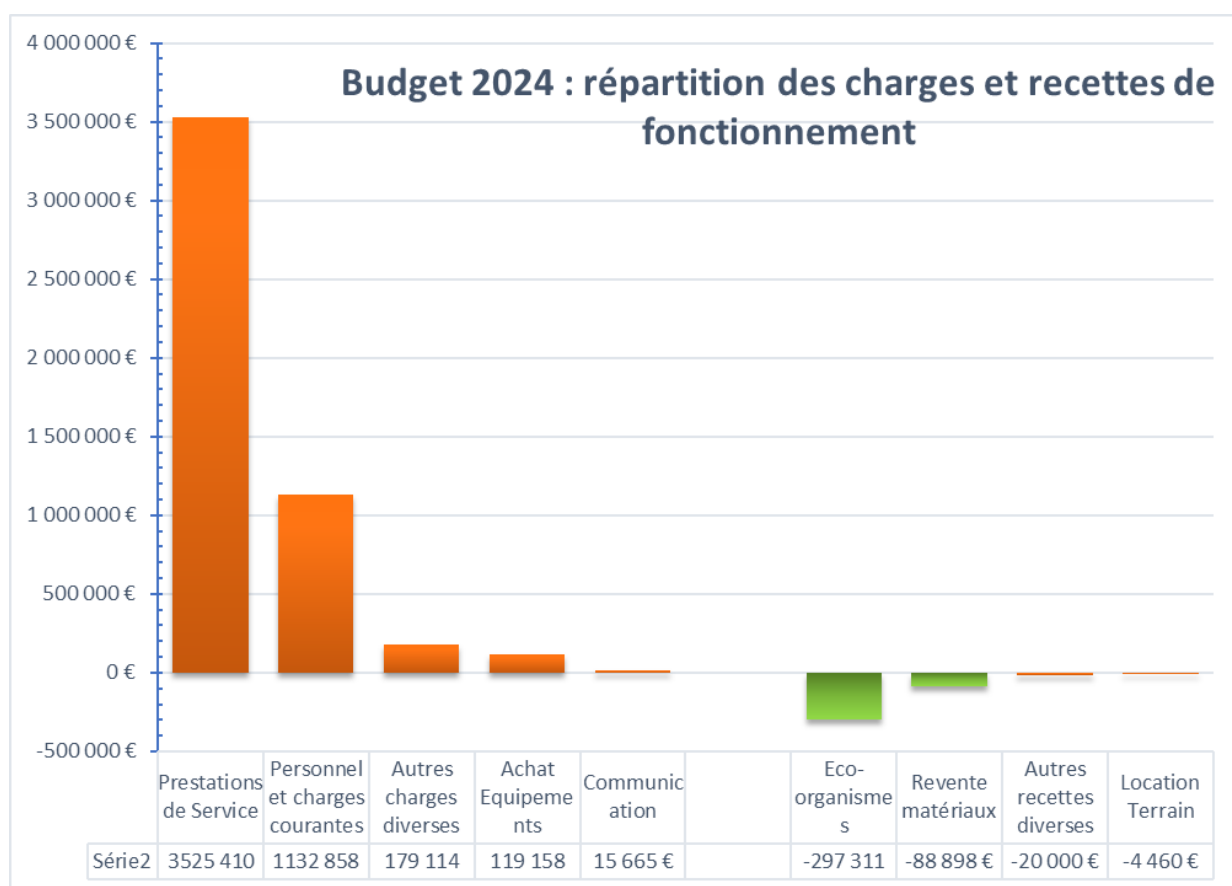


1. COMPTE ADMINISTRATIF

D. Bilan des coûts et recettes de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'année 2024 est positif à hauteur de + 265 250.18 €. En cumulé (c'est-à-dire avec reprise du résultat de l'année passée), le résultat de fonctionnement s'établit à 3 503 611.85 €.

	BUDGETE	REALISE	REALISATION
Dépenses (hors virements section d'investissement et dépenses imprévues)	8 444 942,67 €	4 972 205,68 €	58,88%
Recettes (hors résultat reporté)	5 206 581,00 €	5 237 455,86 €	100,59%
Résultat de fonctionnement	/	265 250,18 €	/



Le détail des postes de dépenses et de recettes de fonctionnement, ainsi que les modes de financement sont présentés ci-dessous :

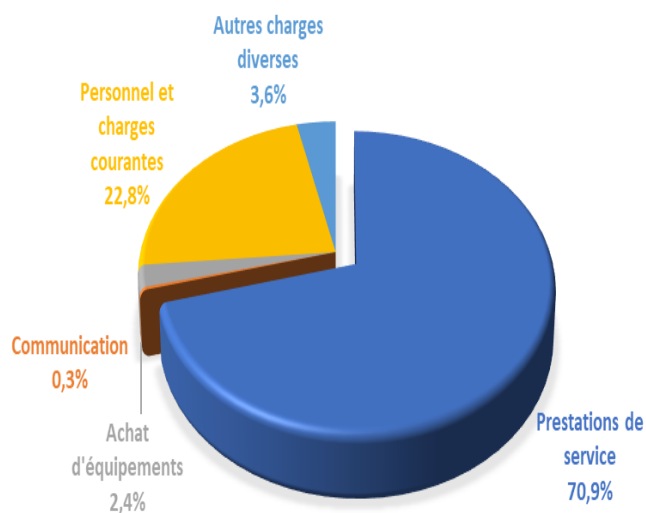
Dépenses de Fonctionnement

Prestations de Service	3 525 410 €
Communication	15 665 €
Achat Equipements	119 158 €
Personnel et frais de fonctionnement	1 132 858 €
Autres charges diverses	179 114 €
Sous Total Dépenses	4 972 206 €

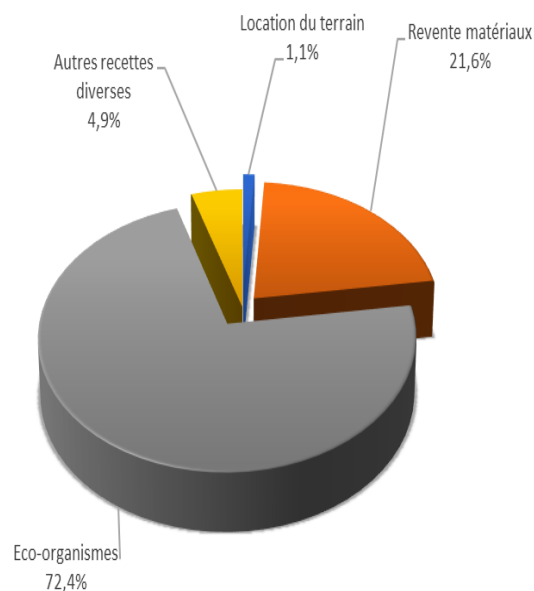
Recettes de Fonctionnement

Revente de matériaux	88 898 €
Recettes organismes	297 311 €
Autres recettes diverses	20 000 €
Refacturation Déchèterie	8 762 €
Recette interne (TEOM)	4 529 580 €
Redevances professionnelles	288 445 €
Sous Total Recettes	5 237 456 €

RÉPARTITION DES COÛTS DU SERVICE

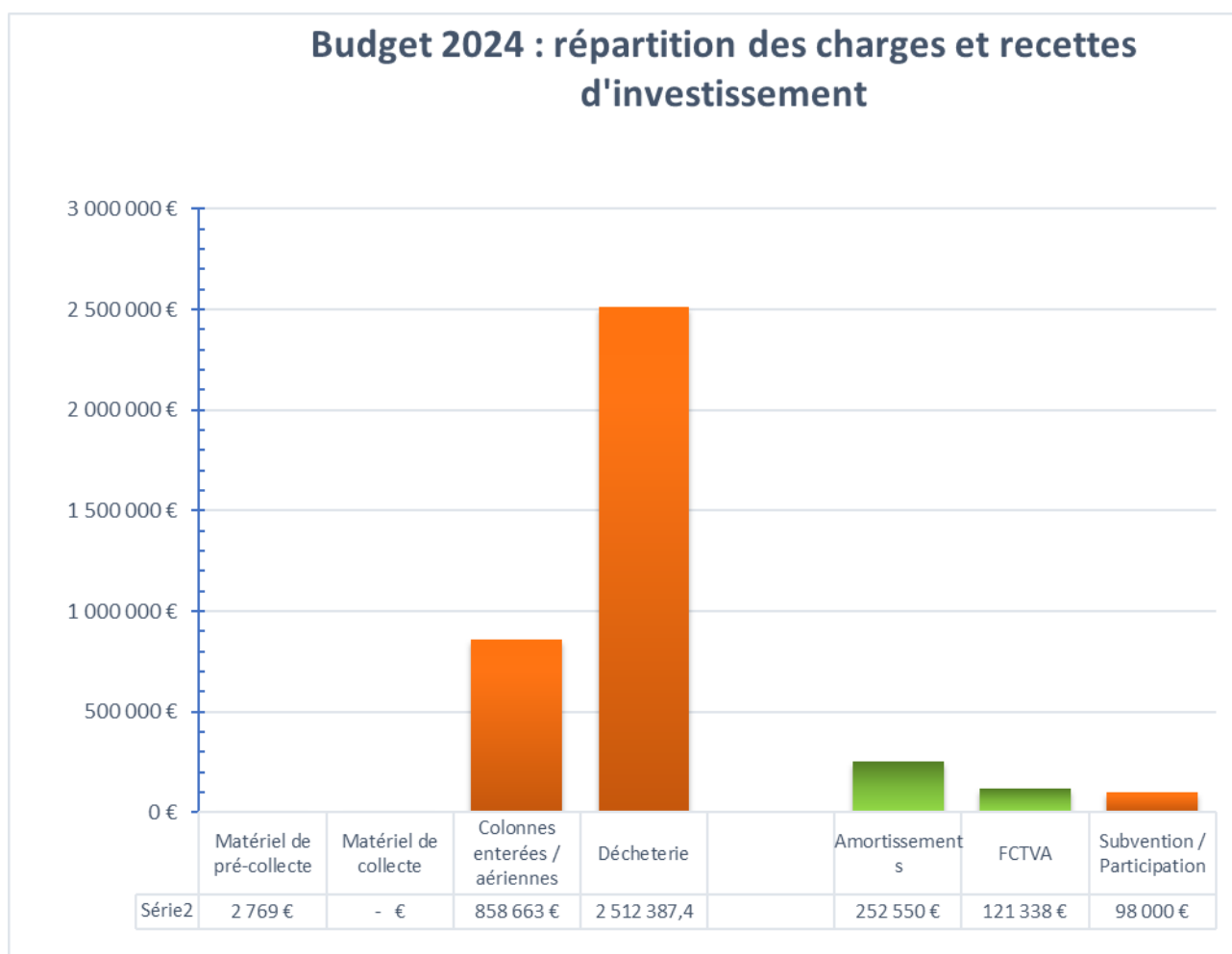


Répartition des RECETTES de fonctionnement



E. Bilan des investissements

Le résultat d'investissement de l'année 2024 est négatif à hauteur de – 2 901 929.93 €. En cumulé (c'est-à-dire avec reprise du résultat de l'année passée), le résultat d'investissement s'établit à – 2 385 390.26 €.



Les principales dépenses concernent la construction de la déchèterie et l'installation de colonnes enterrées sur Honfleur et de colonnes aériennes sur les autres communes.

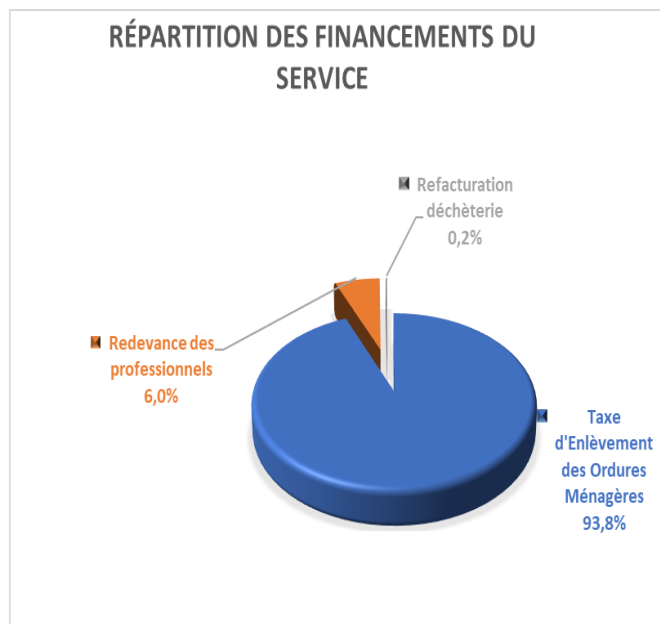
54% des recettes sont des amortissements, 26% restant correspondent au montant perçu au titre du FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) et les 21 % restant correspondent aux versements de subventions/participations.

3. MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement de l'élimination des déchets est assuré principalement par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, prélevée par les services fiscaux auprès des contribuables en appliquant le taux voté par la Collectivité, sur la valeur du foncier bâti des bâtiments redevables.

Deux autres modes de financement sont assurés :

- La **refacturation des apports des professionnels en déchetterie**,
- La **redevance spéciale** (appliquée sur la partie Calvadosienne du territoire). Celle-ci correspond au paiement de la prestation de collecte et de traitement des déchets effectuée par la collectivité pour les producteurs non ménagers (professionnels).



F. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le zonage des communes dépend du service rendu. Les taux de TEOM sont calculés en fonction des bases d'imposition selon la formule suivante :

$$\text{TEOM perçue} = \text{Bases d'imposition} \times \text{Taux de TEOM}$$

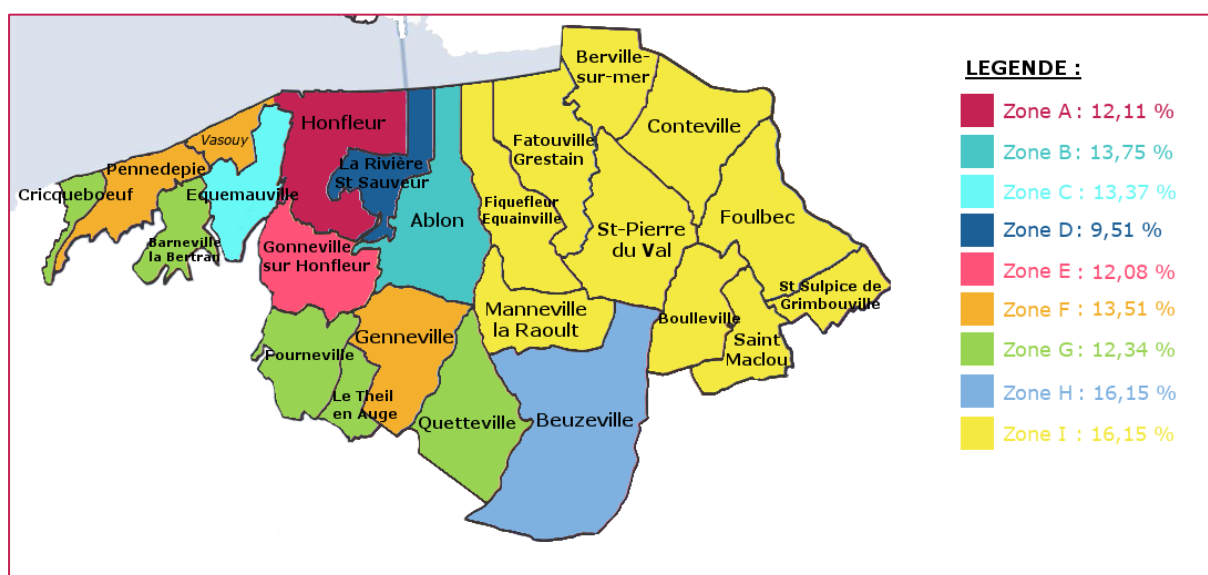


Figure 4 : Carte de répartition des communes en fonction des taux de TEOM

G. La Redevance Spéciale

En plus des déchets produits par les ménages, la Collectivité a fait le choix de prendre en charge les déchets non ménagers (des entreprises ou des administrations) « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières » [article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales].

Le financement de l'élimination de ces déchets se fait via la **Redevance Spéciale** pour la partie Calvadosienne. Le service est facturé sur la base des coûts réellement engagés par la collectivité afin de réaliser les étapes de collecte, de transport et de traitement nécessaires à l'élimination des déchets des professionnels. En 2024, environ 205 professionnels étaient assujettis à la redevance spéciale.

La facturation du service différencie :

- ✓ **une part fixe** dont le coût est lié à la fréquence de collecte hebdomadaire effectuée dans la zone. Cette partie fixe correspond à la mise en place du service.

Part fixe = nombre de collectes hebdomadaires x coût de collecte

- ✓ **une partie variable** fonction du volume de collecte disponible pour les déchets résiduels. Cette partie variable est donc directement liée à la production de déchets.

Part variable = Volume x nb de collectes totales x prix au litre

$$\text{Redevance spéciale} = \text{part fixe} + \text{part variable}$$

Un forfait est quant à lui appliqué pour les producteurs de moins de 100 litres hebdomadaires.

Afin de donner un aspect incitatif et d'encourager le tri sélectif des déchets, la redevance spéciale n'intègre pas le coût de collecte et de traitement des déchets d'emballages recyclables.

Les tarifs de redevance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Tarifs 2024
Part fixe	110 € / an / tournée en semaine
	164 € / an / tournée du dimanche
Part variable	0,0254 € / litre
Part forfaitaire	170 € / an

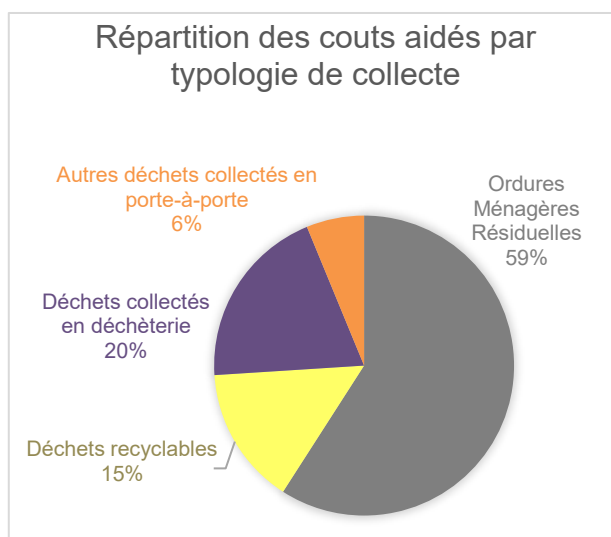
Les montants totaux perçus sont présentés dans ce tableau :

Budget 2024	Montant
Montant RS facturé	294 250.32 €
Annulation de titres	- 12 820.98 €
Recette totale	281 429.34 €

4. DONNEES FINANCIERES PAR TYPOLOGIE DE COLLECTE

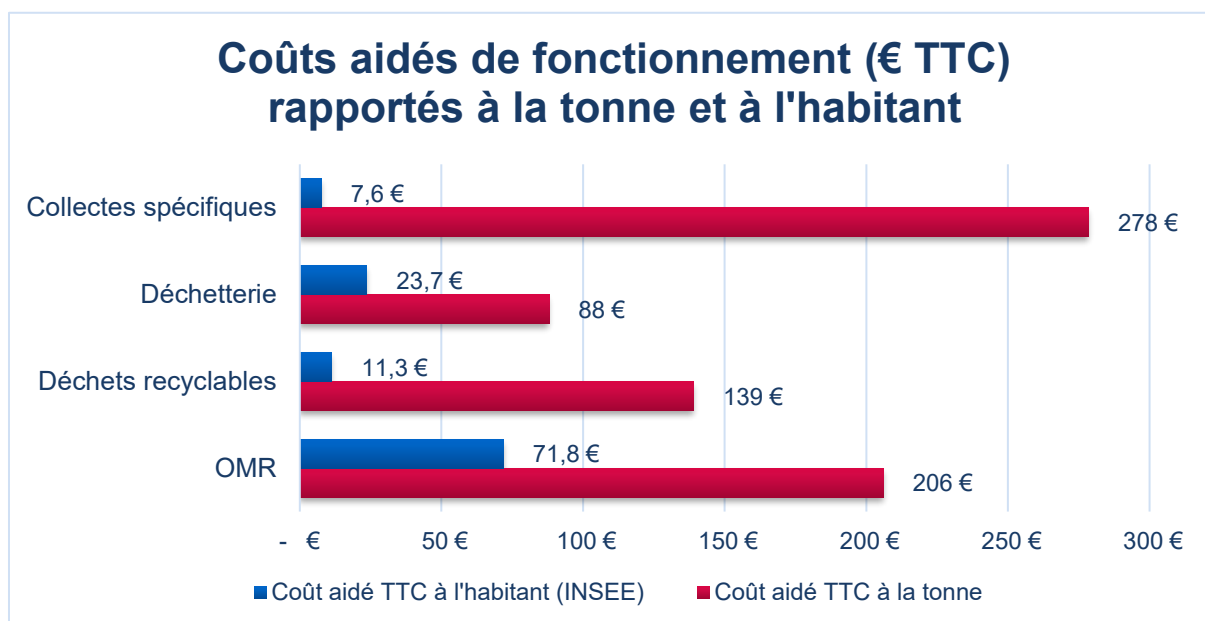
Afin de catégoriser les coûts en fonction des types de déchets, le choix a été fait de distinguer 4 flux principaux :

- Les ordures ménagères résiduelles ;
- Les déchets recyclables (corps creux, corps plats, verres...) ;
- Les autres collectes en porte-à-porte (encombrants, déchets verts, professionnels...) ;
- Les collectes en déchèterie.



Pour chacune de ces catégories, nous distinguons :

- Le « coût complet » = ensemble des charges de fonctionnement (hors amortissements)
- Le « coût aidé » = ensemble des charges et des recettes (ventes de matériaux, soutiens d'éco-organismes...) de fonctionnement



GLOSSAIRE

❖ ABREVIATIONS

A.V. : Apport Volontaire

PàP : Porte-à-porte

P.A.V. : Point d'Apport Volontaire

C.C.P.H.B. : Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

C.S.D.U. : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

D.E.E.E. ou D.3.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

E.L.A. : Emballages de Liquide Alimentaire

E.M.R. : Emballage Ménager Recyclable

F.C.T.V.A. : Fond de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

I.N.S.E.E. : Institut National des Statistique et d'Etudes Economiques

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

O.M.r. : Ordures Ménagères résiduelles

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité

P.E.T. : Poly Ethylène Téréphtalate

P.L.P.D.M.A. : **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

R.S.O.M. : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

SDOMODE : **Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Oueste du Département de l'Eure**

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.G.A.P. : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

❖ DEFINITIONS

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

Ils regroupent les déchets collectés et traités par les collectivités locales, qu'il s'agisse des déchets produits par les ménages, y compris les déchets "occasionnels" (encombrants, déchets verts et déchets de bricolage) ou des déchets industriels banals, à savoir ceux produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service. La quantité annuelle de "déchets ménagers et assimilés" produite en France est évaluée à 29,5 millions de tonnes.

Déchets ultimes :

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux". *Source : Loi du 13 juillet 1992 (modifiant la loi de juillet 1975).*

L'interprétation de cette définition a été précisée pour les déchets ménagers par la circulaire du 28/04/98, émanant du Ministère en charge de l'environnement et relative à la

réorientation des plans départementaux. En pages 12 et 13, la circulaire redéfinit la notion de déchets ultimes.

Les déchets ultimes sont les déchets dont on a extrait la part récupérable ainsi que divers éléments polluants : piles et accumulateurs, etc. Ils sont la conséquence des objectifs définis en concertation par les concepteurs de plans "avec une forte implication des communes et de l'ensemble des partenaires socio-économiques". Cette notion est évolutive. Depuis juillet 2002, seul le déchet ultime peut être mis en décharge

Eco-Organismes :

Structures agréées par les pouvoirs publics afin de soutenir la mise en place de filière pour les déchets selon leur nature.

Recyclage :

Opération visant à introduire des déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Il existe le recyclage matière (ou valorisation matière) et le recyclage organique (également appelé compostage).

Valorisation :

Mode d'exploitation des déchets qui vise à les transformer afin de les réintroduire dans le circuit économique. Le terme générique intègre le réemploi, la réutilisation, le recyclage, le compostage, la régénération et la valorisation énergétique des déchets. On distingue :

- Valorisation matière sous forme de matériau ou d'objets réutilisables ou ré-employables
- Valorisation biologique sous forme de substrat utile à l'agriculture, obtenu par fermentation
- Valorisation énergétique sous forme d'énergie (électricité ou chaleur).

Compostage :

Transformation, en présence d'eau et d'oxygène, de déchets organiques par des micro-organismes en un produit comparable à l'humus utile en agriculture et en jardinage, le compost. On distingue le compostage individuel (réalisé par les ménages) du compostage de proximité réalisé dans des installations simples et du compostage industriel dans des installations de moyenne ou grande capacité.